

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 juin 2018

## **DELIBERATION N° 2018-41**

❖ **Annule et remplace délibération sous n° 28 validée en préfecture le 29-06-2018 (erreur de numérotation)**

❖ **Objet : Fixation prix de l'eau et de l'abonnement**

- Le maire informe le Conseil Municipal que vu la loi N° 2006-1772 du 30 décembre 2006 et l'article L 2224-12-4 du CGCT, le principe d'un plafonnement de la part fixe du tarif de l'eau impose que le prix au m3 soit uniforme ou progressif il convient de fixer les tarifs de l'eau comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

CATEGORIE D'ABONNE	ABONNEMENT HT	PRIX M3 H.T.
DOMESTIQUE	89.00 €	1.12 €
NON DOMESTIQUE	500.00 €	0.40 €

- Il rappelle que ces prix sont HT est soumis à la TVA à 5.5% et que ces tarifs s'entendent avant l'application des redevances versées à l'agence de l'eau.

**APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **DECIDE de fixer le prix de l'eau et de l'abonnement à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à :**

CATEGORIE D'ABONNE	ABONNEMENT HT	PRIX M3 H.T.
DOMESTIQUE	89.00 €	1.12 €
NON DOMESTIQUE	500.00 €	0.40 €

---

**DELIBERATION N° 2018-42**

❖ **Objet** : ADIL 24

- Le Maire fait part de l'offre de l'ADIL 24 concernant l'aide juridique pour la gestion des logements communaux.
- Il propose de confier à l'ADIL 24 la gestion des 2 logements conventionnés pour un coût annuel de 270.00 € par an.

**APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.
- 

**DELIBERATION N° 2018-43**

❖ **OBJET** : **Transports scolaires SIVOM Saint Cyprien**

- Le Maire fait part du courrier du SIVOM concernant la participation de la commune aux frais de 8 transports scolaires pour l'année 2017-2019 des enfants fréquentant l'école primaire de Saint Cyprien, le collège de Saint Cyprien et le lycée de Sarlat.
- Il rappelle que l'école primaire de Campagne est en RPI avec Le Bugue, Journiac et Mauzens Miremont.

**APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

○ **DECIDE :**

- **De participer** aux frais de transports scolaires des enfants de Campagne vers le collège de Saint Cyprien et le lycée de Sarlat
- **DE NE PAS PARTICIPER aux** frais de transports scolaires vers l'école primaire de Saint Cyprien